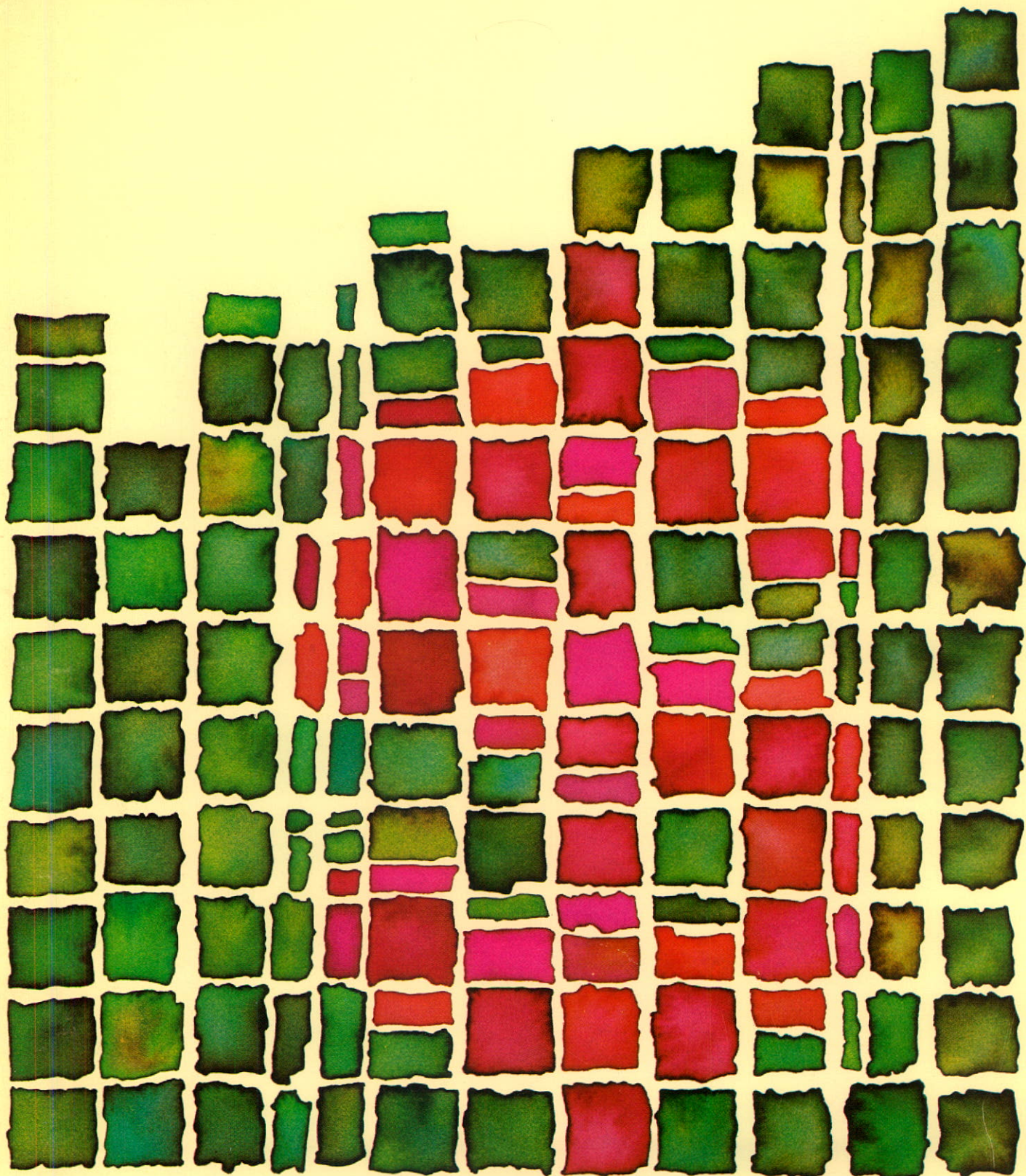




Conseil d'administration	2
Membres du comité de direction	3
Message du président	4
Rapport du vice-président exécutif	6
États financiers	9
Rapport des vérificateurs	10
Bilan	11
Notes complémentaires	12

**Vérificateurs**

Raymond, Chabot, Martin,
Paré & Associés
Montréal, Québec

Régistraire et agent de transfert

Fiducie du Québec
Montréal, Québec

Siège social

100, avenue des Commandeurs
Lévis, Québec

Bureaux administratifs

1, Complexe Desjardins
Tour Sud — bureau 2822
Montréal, Québec

Courtiers

Merrill Lynch Royal Securities Ltée
Wood Gundy Ltée
McLeod Young Weir & Cie Ltée
Dominion Securities Ltée
Burns Fry Ltée
Lévesque, Beaubien Inc.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Rangée du bas, (assis) de gauche à droite:

René Croteau, A. Hervé Hébert, Claude Béland, Denis Frenière, Raymond Blais, Alfred Rouleau, Guy Bernier et Jean-Marie Ouellet.

Rangée du haut, (debout) de gauche à droite:

François Richard, Raymond Comtois, Wesley Hogg, Paul-R. Charbonneau, Henri-Paul Trudel, Jean-Eudes Bergeron, Serge Limoges.

Raymond Audet n'apparaît pas sur cette photo.

Président

***Alfred Rouleau**

Président de La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec

Vice-président

***Guy Bernier**

Président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

Secrétaire

Jean-Marie Ouellet

Président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec

Raymond Audet

Directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de la Péninsule et des Îles

***Claude Béland**

Directeur général de la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec

Jean-Eudes Bergeron

Directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean

***Raymond Blais**

Directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec

Paul-R. Charbonneau

Directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Lanaudière

Raymond Comtois

Directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie

***Denis Frenière**

Directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska

A. Hervé Hébert

Président de Fiducie du Québec

Wesley Hogg

Directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins du Bas-Saint-Laurent

Serge Limoges

Directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Abitibi

François Richard

Directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

Henri-Paul Trudel

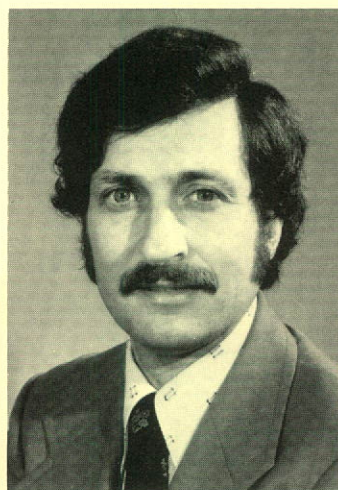
Directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec

*Membres du comité exécutif

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION



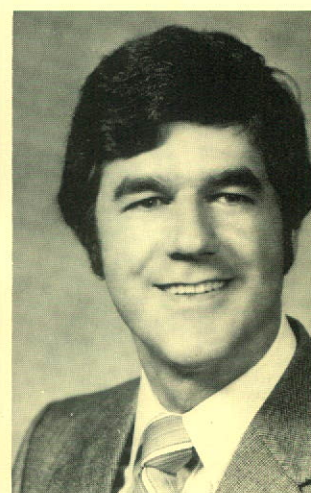
Jean Laflamme
Vice-président, finances



Bruno Riverin
Vice-président exécutif



Mario Lavoie
Directeur, projets spéciaux



Michel Côté
Vice-président, administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT



C'est le 22 juin 1979 que le Gouvernement du Québec sanctionnait la loi créant La Caisse centrale Desjardins du Québec, une corporation à caractère coopératif et à vocation financière. Cette réalisation a été le résultat de longues réflexions, de nombreux échanges et consultations, comme d'interventions soutenues auprès du législateur.

Par la mise sur pied de cette nouvelle institution, le Mouvement Desjardins venait de se doter d'une entreprise appelée à jouer un rôle d'interlocuteur financier pour son compte et à fournir un support au développement socio-économique de ses fédérations membres et, par voie de conséquence, des caisses populaires et d'économie qui leur sont affiliées. La Caisse centrale se voit confier une fonction de représentant du Mouvement Desjardins auprès des différents intervenants dans les activités financières au Québec, au Canada et à l'étranger.

Les membres de La Caisse centrale sont présentement les onze fédérations, mais elle peut aussi admettre comme membres les institutions du Mouvement ainsi que tout autre organisme coopératif. Il faut voir La Caisse centrale comme un instrument nouveau et additionnel qui vient soutenir et actualiser le rôle de La Confédération dans sa mission de travailler à l'unité d'action du Mouvement Desjardins.

Liée très étroitement à La Confédération par son Conseil d'administration et son assemblée générale, La Caisse centrale apporte une dimension complémentaire qui aura d'importantes répercussions pour l'ensemble du Mouvement, plus particulièrement pour les fédérations et leurs caisses

affiliées. Par exemple, le Mouvement, par l'entremise de sa Caisse centrale, pourra désormais recevoir des dépôts institutionnels et gouvernementaux et se donner accès au marché des capitaux canadiens et internationaux. Ce dernier aspect aura comme conséquence directe de diversifier les sources d'approvisionnement de fonds du Mouvement, d'améliorer la stabilité financière des fédérations et leurs caisses affiliées et de leur permettre une plus grande souplesse et rentabilité dans leurs opérations financières. Finalement, avec une telle institution, le Mouvement pourra accentuer la planification de ses activités sur la base de rentabilité économique, plutôt que sur la contrainte traditionnelle des disponibilités de fonds.

Au cours de 1980, un événement important est survenu dans le monde financier. Il s'agit de l'adoption de la loi créant l'Association canadienne des paiements. Cette loi prévoit que La Confédération, les fédérations et La Caisse centrale puissent être membres de cette Association et ainsi avoir un accès et une représentation directs dans le réseau canadien de compensation. La création de La Caisse centrale, appelée à agir comme intermédiaire financier du Mouvement Desjardins, est très opportune à cet égard puisqu'elle lui permettra un accès direct à la Banque du Canada et une présence dans les réseaux financiers majeurs.

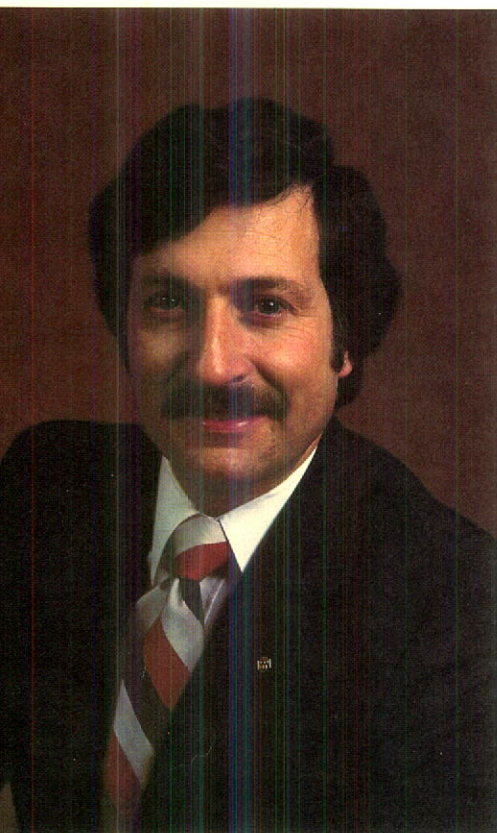
En terminant, je m'en voudrais de ne pas souligner la collaboration des dirigeants des fédérations et des institutions qui, dans un esprit de solidarité remarquable, ont participé à l'implantation de La Caisse centrale. Il faut également mentionner l'apport important des cadres supérieurs et des employés qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs énergies, pour la mise sur pied de cette nouvelle institution.

Le président,



Alfred Rouleau

RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF



J'ai le plaisir de vous présenter un rapport couvrant les aspects particulièrement importants et intéressants du déroulement des activités de La Caisse centrale Desjardins du Québec en 1980.

Lors de mon entrée en fonction, le Conseil d'administration de La Caisse centrale était formé et les objectifs institutionnels de l'entreprise avaient été arrêtés. La première activité fut d'effectuer une visite auprès de chaque fédération dans le but de dégager une mission globale pour l'entreprise, tout en précisant davantage les objectifs généraux et les besoins des membres. La mission et les objectifs qui en sont résultés ont d'ailleurs permis d'orienter le plan d'action pour 1980 et de préciser nos plans et programmes pour l'année 1981.

Compte tenu des besoins exprimés par nos membres, les priorités furent mises sur le recrutement des employés cadres, le développement d'un système administratif intégré, la clarification des aspects légaux et fiscaux, la mise sur pied de politiques administratives et finalement la préparation et la mise en place d'un programme devant amener La Caisse centrale à émettre des titres sur le marché monétaire. Le début de cette activité est prévu pour le deuxième

trimestre de 1981. Certaines politiques opérationnelles et institutionnelles ont été présentées et approuvées par le Conseil d'administration. Un bon nombre sont présentement à l'état de projet avancé alors que d'autres politiques restent à définir.

Il nous fait plaisir de souligner que suite à l'approbation de sa politique de souscription à forfait, La Caisse centrale a été nommée membre des syndicats financiers pour les émissions d'obligations du Gouvernement du Québec ainsi que de l'Hydro-Québec.

Le recrutement de personnel dans un domaine d'activités aussi spécialisé que celui de La Caisse centrale est particulièrement exigeant. Les efforts soutenus qui furent déployés à ce chapitre ont par contre été couronnés de succès. Nous avons, en date du 31 décembre 1980, comblé dix-huit postes qui étaient prévus à l'organigramme de La Caisse centrale. Je suis fier de la qualité d'employés que nous avons pu attirer et j'aimerais ajouter que les critères d'embauche qui étaient rigoureux au départ ont été fidèlement respectés.

Nous avons progressé dans le développement et la mise sur pied de notre système administratif intégré. L'orientation de ce projet était axée sur l'efficacité des

opérations et je suis persuadé que des ressources humaines qualifiées, combinées à un système administratif rapide, souple et fiable, tel que nous entendons mettre sur pied, constitueront une garantie de succès. Un comité formé de directeurs financiers des fédérations a été par ailleurs d'une utilité précieuse dans le développement de notre système administratif et l'élaboration de nos politiques. La participation des ressources humaines de La Confédération nous a considérablement aidé dans la poursuite de nos objectifs.

L'implantation du système administratif a commencé par la mise en place de notre système de comptabilité générale informatisé qui a été effectuée au début de septembre et va se poursuivre par l'addition de sous-systèmes informatisés de gestion au cours de l'année 1981. Mentionnons parmi les sous-systèmes prioritaires, le système de gestion de base de données, celui du portefeuille de placements, celui de gestion d'encaisse et finalement, le système de gestion de fonds. La stratégie poursuivie a été de favoriser l'achat d'ensembles pré-programmés plutôt que de les développer nous-mêmes, pour autant que nous puissions les intégrer complètement au système de comptabilité générale.

Dans le cadre du programme d'émission de titres, nous avons demandé des cotes de crédit à la Dominion Bond Rating Service et à la Canadian Bond Rating Service, qui sont les deux agences canadiennes spécialisées dans ce domaine. L'obtention d'une bonne cote de crédit est reliée au succès immédiat de La Caisse centrale. Notre syndicat de courtiers est maintenant formé et nous déployons présentement beaucoup d'efforts pour permettre aux titres de La Caisse centrale d'être admissibles en vertu des lois sur les compagnies d'assurances. Une présentation audio-visuelle destinée principalement aux acheteurs éventuels de nos créances est en préparation et se terminera vers le mois de mai 1981. Le programme de présentation aux intervenants du marché financier canadien débutera immédiatement après l'obtention de la cote de crédit. Les efforts faits sur ce plan visent nécessairement à s'assurer que La Caisse centrale illustrera bien la force et la solidité financières du Mouvement Desjardins.

Nous avons, au cours de l'année, obtenu des marges de crédit pour acceptations bancaires d'un montant de 160 000 000 \$. Ces marges n'ont pas été utilisées à date, mais constituent néanmoins une masse de fonds importante qui peut être mise à la disposition de nos membres lorsque cela s'avère nécessaire.

Nous entendons, avec notre entrée à l'Association canadienne des paiements, compléter la mise en place et le rodage des systèmes nécessaires à cette opération importante, au cours du troisième trimestre de 1981. La crédibilité du Mouvement est engagée dans ce projet et toutes les précautions seront prises pour en faire un succès.

Au cours de l'année, un programme de souscription de capital des fédérations membres a été arrêté. Ce programme prévoit que d'ici septembre 1981, les fédérations auront souscrit un montant égal à 285 000 000 \$ en capital, pour atteindre en septembre 1982 un montant équivalent à 4 pour cent du passif-dépôts des caisses affiliées au 31 décembre 1980. Ce programme tient compte des échéances des portefeuilles de placement ainsi que des besoins de trésorerie des fédérations. Par ailleurs, La Caisse centrale doit investir ces fonds dans un portefeuille de liquidité composé de titres du marché monétaire et le revenu gagné doit être retourné intégralement aux fédérations, en accord avec les décisions du Conseil d'administration.

Avant de terminer, serait-il nécessaire de souligner tout le potentiel que représente La Caisse centrale pour le Mouvement Desjardins. L'équipe de direction est jeune et animée d'un grand dynamisme. Le programme d'activités pour l'année 1981 qualifie bien le désir arrêté de rencontrer les besoins exprimés par nos membres. Aider nos membres à réaliser l'oeuvre entreprise de la façon la plus efficace possible, voilà notre objectif. Le dévouement du personnel et son esprit d'équipe témoignent d'un leadership sans pareil. Je remercie sincèrement chacun de sa contribution. Je tiens également à remercier les membres du Conseil d'administration et particulièrement notre président, non seulement pour avoir facilité ma tâche, mais aussi pour l'avoir rendue des plus agréables.

Le vice-président exécutif,



Bruno Riverin

ÉTATS
FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE
1980

**La Caisse centrale
Desjardins du Québec**



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

La Caisse centrale
Desjardins du Québec

Aux membres de
La Caisse centrale Desjardins du Québec

Nous avons vérifié le bilan de La Caisse centrale Desjardins du Québec au 31 décembre 1980. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ce bilan présente fidèlement la situation financière de La Caisse centrale Desjardins du Québec au 31 décembre 1980 selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond. Chabot, Martin, Paré & associés

Comptables agréés

Montréal
Le 26 janvier 1981

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE

1980

La Caisse centrale
Desjardins du Québec

ACTIF

Encaisse		160 824 \$
Souscriptions à recevoir		384 200 000
Valeurs mobilières:		
Titres du marché monétaire	28 408 435	
Titres émis ou garantis par la Province de Québec	492 942	28 901 377
Autres éléments d'actif, au coût		143 985
Immobilisations, au coût (note 3)		307 590
Frais de premier établissement, au coût		512 591
		<u>414 226 367 \$</u>

PASSIF

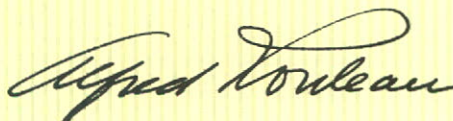
Dépôts à terme des membres	3 600 000 \$
Comptes à payer et frais courus (note 4)	1 426 367
	<u>5 026 367</u>

AVOIR DES MEMBRES

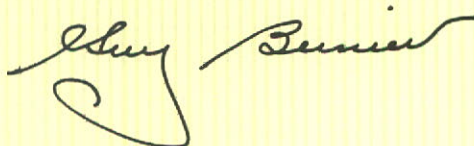
Capital social: (note 5)		
Émis et payé comptant:		
25 000 parts sociales	25 000 000	
Souscrit:		
384 200 parts sociales	384 200 000	409 200 000
		<u>414 226 367 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ce bilan.

Pour le Conseil,



administrateur



administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1980

La Caisse centrale
Desjardins du Québec

1. Statut

La Caisse centrale Desjardins du Québec a été constituée par la Loi numéro 196 sanctionnée le 22 juin 1979 par l'Assemblée Nationale du Québec. Cette Loi avait pour but de modifier la Loi concernant la Fédération de Québec des Unions Régionales des caisses populaires Desjardins. La Caisse centrale Desjardins du Québec est également régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit du Québec. Les opérations débiteront au cours de l'année 1981.

2. Conventions comptables

a) Valeurs mobilières:

Les titres émis ou garantis par le Canada ou la Province de Québec et les autres titres sont présentés à leur coût amorti.

b) Immobilisations:

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et seront amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants:

	Méthodes d'amortissement	Taux
Mobilier et équipement	Dégressif	20%
Améliorations locatives	Linéaire	4%

c) Frais de premier établissement:

Les frais de premier établissement seront amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq (5) ans.

3. Immobilisations

	Coût
Mobilier et équipement	76 028 \$
Améliorations locatives	231 562
	<u>307 590 \$</u>

4. Comptes à payer et frais courus

La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	626 342 \$
Intérêts à payer aux membres	466 327
Autres	333 698
	<u>1 426 367 \$</u>

5. Capital social

Description:

Le capital social de La Caisse centrale Desjardins du Québec est composé des parts sociales souscrites par ses membres. Le montant de la part sociale est de 1 000 \$ et aucune part sociale ne peut être émise sans qu'elle n'ait été entièrement payée.

La Caisse centrale Desjardins du Québec peut racheter les parts sociales détenues par un membre qui en fait la demande. Ce rachat doit être fait à la valeur nominale et, au cours d'un même exercice financier, La Caisse centrale Desjardins du Québec ne peut racheter plus de 10 pour cent de son capital social. Cependant, aucun rachat ne peut être effectué s'il a pour effet de réduire le capital social à moins de 25 000 000 \$.

Programme de souscription au capital social:

Le Conseil d'administration a accepté un programme de souscription au capital social en vertu duquel La Caisse centrale émettra 409 200 parts sociales en contrepartie de 409 200 000 \$. Selon ce programme de souscription au capital social, les Fédérations se sont engagées à verser le solde de la façon suivante:

Le 19 janvier 1981	32 000 000 \$
À compter de février 1981, 8 versements mensuels consécutifs de 28 500 000 \$ chacun	228 000 000
À compter d'octobre 1981, 12 versements mensuels consécutifs de 10 350 000 \$ chacun	124 200 000
	<u>384 200 000 \$</u>

6. Bail à long terme

La Caisse centrale Desjardins du Québec est engagée d'après un bail à long terme expirant le 30 avril 2005 à verser un loyer de base total de 1 125 847 \$ pour des espaces à bureaux. Le loyer de base annuel sera de 45 336 \$ pour les cinq prochaines années et devient renégociable le 15 octobre 1986.

**mouvement des caisses
populaires et d'économie
desjardins**

